



# Avis de la Municipalité

## DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi cantonale du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, nous informons les citoyens et les citoyennes que, dans sa séance du 25 septembre 2019, le Conseil communal, sous la présidence de Monsieur Etienne Dubuis, a décidé :

- d'accepter le règlement sur le stationnement privilégié des résidents et ayants droit sur la voie publique, amendé selon les propositions de la commission chargée de son étude ;
- d'accepter les statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation Régionale de la Protection Civile Région Ouest-lausannois (ORPC-ROL) ;
- d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Sorge, sur le territoire de la Commune d'Ecublens, sur le secteur 10 Villars/Triaudes, et de lui allouer le crédit nécessaire de CHF 364'000.00 TTC.

Le Secrétaire :

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized 'N' and 'R'.

N. Ray

Saint-Sulpice, le 26 septembre 2019